




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30481-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.481

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE ONEREUX, DE LOCAUX AU SEIN DE LA PAULIANE AU PROFIT DE LA SARL DENOMMEE 'BFP'

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Hervé GUERRERA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

VH/96.86

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Nomenclature : 3.3 Locations

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE ONEREUX, DE LOCAUX AU SEIN DE LA PAULIANE AU PROFIT DE LA SARL DENOMMEE 'BFP' - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est partenaire du " Plan Campus" et à ce titre, elle s'est engagée à mettre à disposition de l'Etat un certain nombre de terrains pour l'implantation de la future Faculté d'Economie et de Gestion ainsi que des emprises destinées à du logement étudiant, à prix accessible, gérés par le CROUS.

Pour ce faire, la Ville a donc acquis la propriété "la Pauliane" ; la cession gratuite au bénéfice de l'Etat de cette propriété devrait intervenir prochainement. Le délai demeurant incertain, il a donc été décidé de louer une partie de la propriété à la SARL BFP.

Cette dernière a été mandatée par la SCI "Le SiloOne" qui va réaliser, pour le compte de Provence Habitat, une opération immobilière dénommée "le SiloOne", chantier mitoyen à la Pauliane.

La SARL BFP pourra ainsi y loger les salariés intervenant sur le chantier "le SiloOne", les modalités de cette location peuvent être résumées comme suit :

MODALITES DE LA LOCATION	PROPOSITION
Objet (situation, superficie)	Un appartement de type 4 en rez-de-jardin et un appartement de type 1 situés dans les bâtiments B et C de la propriété "La Pauliane" sise au 424, Chemin du Viaduc, dans le quartier du Pont de l'Arc, représentant une superficie totale d'environ 138 m ² ~ Parcelle cadastrée EW0049 ~ Cf. plans en annexe
Dates d'effet	Du 01/09/2013 au 30/08/2014
Durée	12 mois
Destination des biens	Hébergement des salariés de la SARL BFP intervenant sur le chantier "Le SiloOne"
Montant du loyer	1 400,00 € mensuel Non assujetti à TVA, payable par mois, à terme à échoir
Charges locatives	Assumées par le locataire
Assurance	Obligatoire
Résiliation / préavis	En cas de non-respect d'une des obligations contractuelles

La SARL BFP bénéficiera donc d'une convention à titre temporaire, précaire et révocable.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **FIXER** le montant de la location à 1 400 € ;
- **APPROUVER** les modalités de la convention de mise à disposition, à titre temporaire, précaire et révocable décrites ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes sus désignées.

**2013.481 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE ONEREUX, DE LOCAUX
AU SEIN DE LA PAULIANE AU PROFIT DE LA SARL DENOMMEE 'BFP'**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

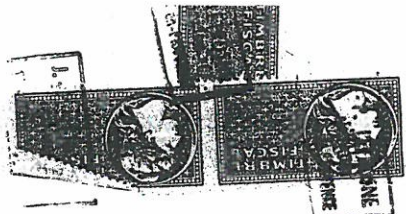
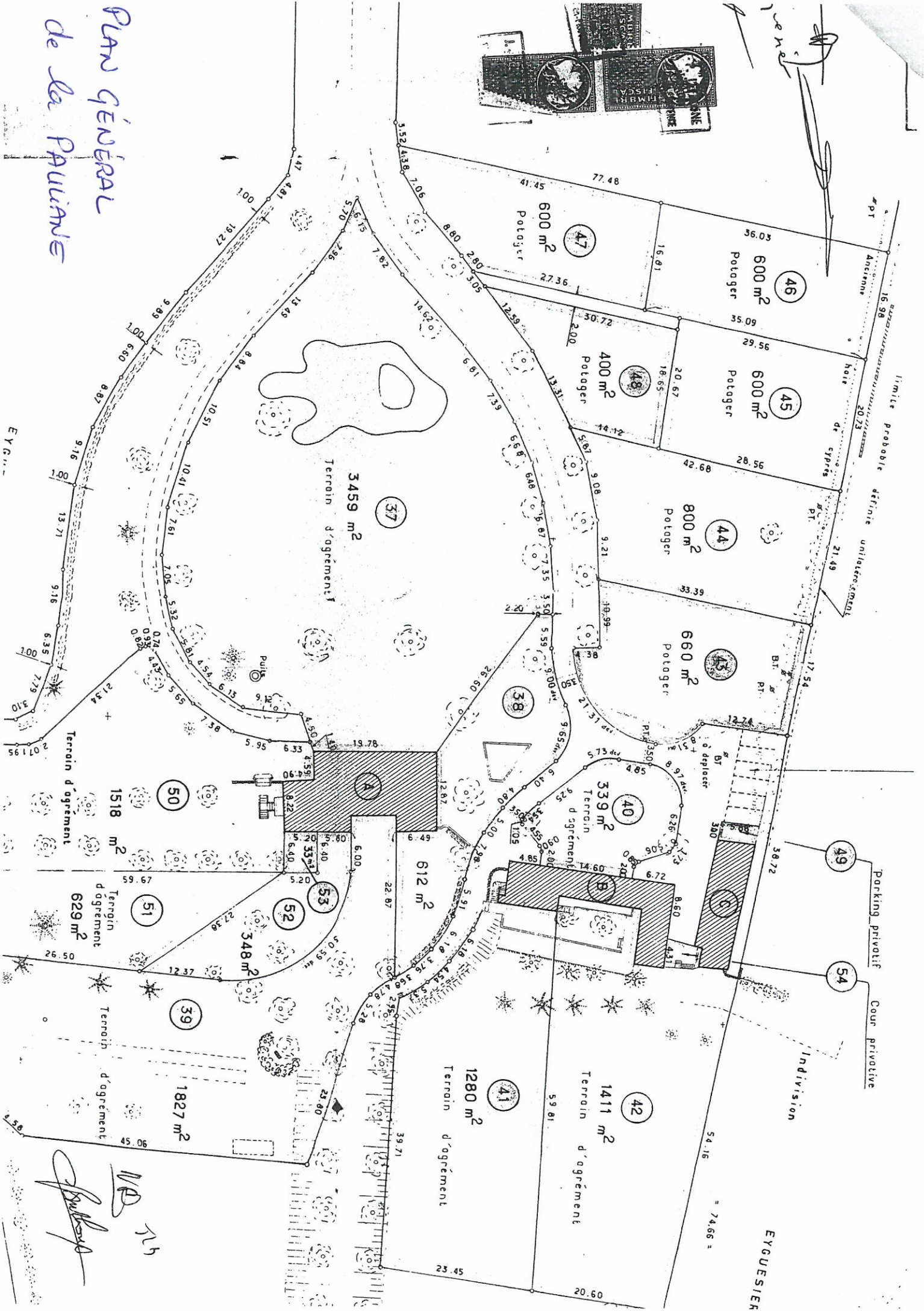
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Plan Général
de la PAUVIANE



Veranda

EYGUESIER

Terrain d'agrement
1518 m²

Terrain d'agrement
629 m²

Terrain d'agrement
1827 m²

Terrain d'agrement
3459 m²

612 m²

Terrain d'agrement
1280 m²

Terrain d'agrement
1411 m²

EYGUESIER

Parking privé
Cour privée

Indivision

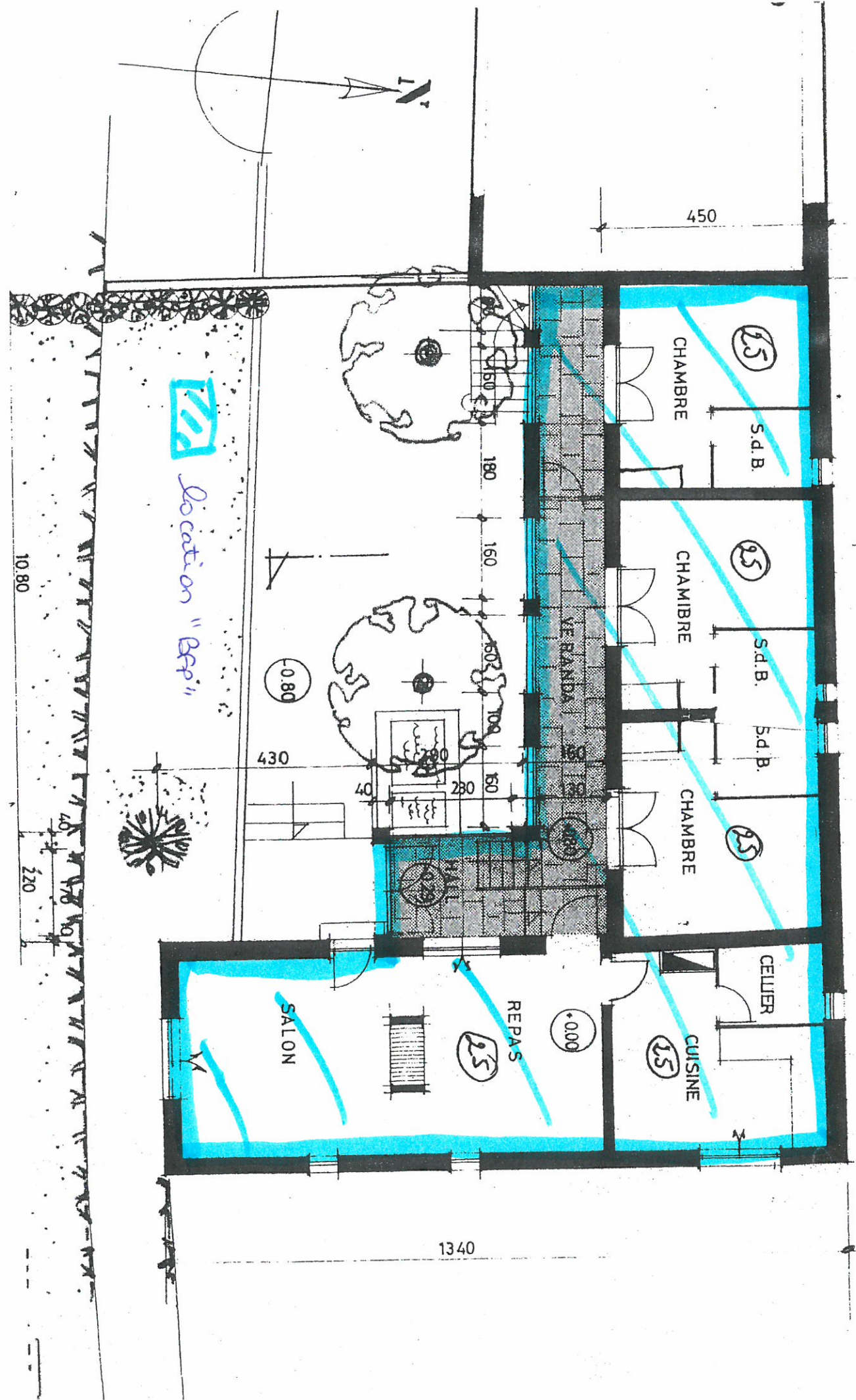
Limite probable définie unilatéralement
2073

= 7466 =

Handwritten signature and initials.

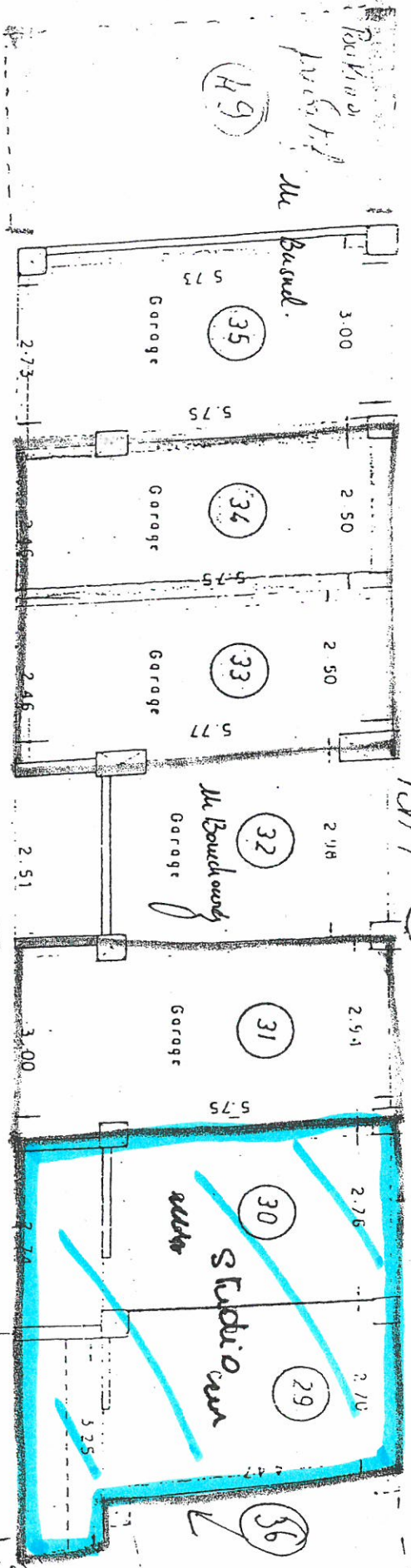
BÂTIMENT B PAUVRE

1770



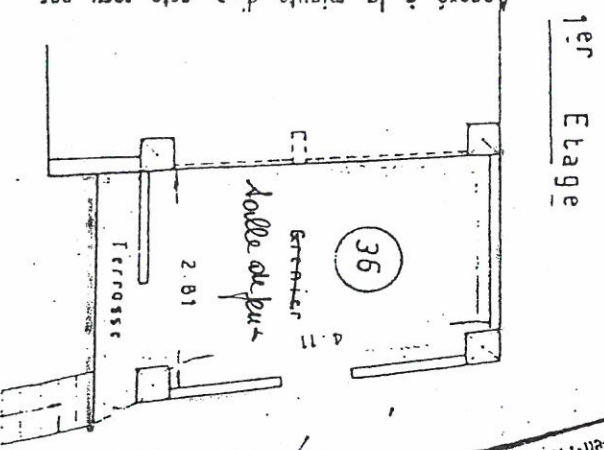
Rez de Chaussée

BAT C

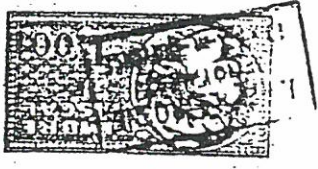
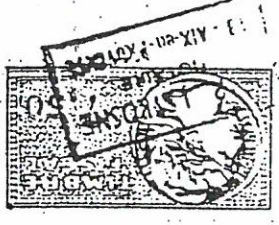


BÂTIMENT ANNEXE

Annexé à la minute d'un acte reçu par M^r Jean-Paul LETROSNE, Notaire à Aix-en-Prov., soussigné, le 29 décembre 1948



Terrasse ombragée



Location "BFP"

limite du lot 52

8.30

4.31

